

d'Edmonton tantôt sur le banc d'un parc à North Battleford ou encore à la belle étoile près de Kenora et sur les terrains de camping de White River et de Renfrew.

Ma troisième coupure de journal est tiré du *Citizen* d'Ottawa, du 1<sup>er</sup> juin 1971. Le Manège militaire de Hull, endroit très fréquenté l'été dernier, ne sera pas ouvert cette année. Ma quatrième référence vient de Southam News Services.

Le programme de \$1,153,000 consacré aux jeunes gens de passage est une petite partie du programme de l'été 1971, dont le coût total s'élève à 67.8 millions de dollars.

Cela vient du *Citizen* d'Ottawa du 31 mai 1971. Il s'agit d'extraits choisis, je m'en rends compte, mais je poursuis. Voici ce qu'on trouvait dans la *Gazette* de Montréal du 31 mai 1971:

Ce ne serait pas raisonnable de ne pas s'attendre à des critiques, disait un fonctionnaire, et ce serait également déraisonnable de s'attendre à ce que chaque hôtellerie soit ouverte en permanence durant tout l'été.

Et du *Globe and Mail* du 3 juin de cette année, l'extrait suivant:

«Nous voulons à tout prix examiner logiquement et calmement un problème qui va se poser bientôt nous le savons», dit Hugh Harvey du United Community Fund. «Si nous n'y voyons pas maintenant, nous allons avoir un problème monstre sur les bras, du genre de celui qu'a eu Vancouver l'été dernier—émeutes, arrestations de jeunes. Nous ne voulons pas de cela.»

Encore une autre citation, cette fois-ci du *Star* de Montréal du jeudi 10 juin:

Aware House sera établie pour la première fois cet été, sous les auspices d'un groupe de citoyens et du gouvernement provincial. Elle sera dotée 24 heures par jour d'un service de conseillers en matière de drogues et comprendra une hôtellerie pourvue de 50 lits.

Et cet autre article de la ville où j'habite. Le maire suppléant Hedley Ivany disait:

Ils seront bienvenus pourvu qu'ils aient l'argent nécessaire à leurs besoins. Nous n'avons pas les moyens de loger et nourrir ces gens alors que nos jeunes chômeurs à nous, posent déjà un problème urgent. Je ne tiens pas à ce que le parc de Point Pleasant, le parc Victoria et les jardins publics soient transformés en dortoirs—et ils ne le seront pas.

Et nous revenons au *Globe and Mail* du 7 juin 1971.

Dormir dans les parcs de Montréal est défendu par la loi, mais bien des gens passent la nuit au carré Saint-Louis, circulant (parfois rapidement) à la demande de la police.

Et voici une autre citation d'un reporter du *Globe and Mail*, Martin Dorrell, qui a parcouru le Canada en quête de la vérité sur cette question. Il parle ici d'Ottawa. Excusez-moi: je n'ai pas la date de l'article.

Il y a quelques jours, deux jeunes gens ont été arrêtés pour s'être accouplés sur cette pelouse et la police est circonspecte. Les hippies se passent une bouteille dissimulée sans soin dans un sac de papier.

La police ou bien ne la remarque pas ou désespère d'arrêter la célébration communale.

Et encore une fois dans le *Globe and Mail* du lundi 31 mai, un article de Bren Walsh, de Saint-Jean, Terre-Neuve:

On a également dit à l'Assemblée législative qu'une bâtisse située dans certains des quartiers les plus accessibles et désertés

au cours du programme provincial de repeuplement pourrait être réparée à peu de frais pour recevoir les visiteurs.

Maintenant, je cite le *Star* de Toronto du 4 juin 1971. Voici ce qu'on peut y lire:

L'ancienne prison de la ville de Québec, sur les Champs de bataille, est ouverte et a été rénoverée par de jeunes voyageurs qui y ont peint les murs en couleurs frappantes et planté des fleurs.

Elle a été plaisamment rebaptisée «La Petite Bastille» par les jeunes et peut accueillir 300 personnes pour la nuit.

Mon avant-dernière citation est extraite du *Globe and Mail* du mardi 1<sup>er</sup> juin; il s'agit de Winnipeg.

Le premier accroc a été la décision d'Ottawa de ne pas ouvrir d'auberge cet été. L'an dernier, une auberge avait été établie au centre de la réserve navale du cœur de la ville, le Chippawa. Tout alla bien et le personnel du Chippawa aurait consenti à en tenir une de nouveau cet été.

Enfin, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de citer un passage d'une dépêche du *Globe and Mail* datée d'Ottawa le 4 juin 1971:

... le ministère modifiait l'interdiction et le ministre a répliqué que «la plupart des municipalités se sont soustraites à leurs responsabilités dans cette affaire».

Il a dit que le problème principal était que les salles d'exercice ne sont pas équipées convenablement pour servir de logement.

En résumé, nous savons que ces jeunes allaient voyager et je ne conçois pas qu'un gouvernement, à un niveau quelconque, puisse échapper à la responsabilité qui lui incombe de s'en occuper.

**M. James Hugh Faulkner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, ce qui était au départ une question relative aux auberges de la jeunesse à Montréal s'est transformé en une dissertation quelque peu incohérente sur l'existence d'auberges dans tout le pays. Permettez-moi de faire l'historique des auberges de la jeunesse à Montréal.

Comme le député le sait, le gouvernement fédéral a exploité l'année dernière un réseau d'auberges de la jeunesse réparties dans tout le pays. Sur la base de cette expérience on a décidé de répondre cette année aux initiatives locales et de créer des groupes locaux qui désiraient établir des auberges de la jeunesse. Cette solution permet la création d'auberges dont se chargent les collectivités et met fin à l'idée d'auberges imposées par le gouvernement fédéral à des collectivités réticentes.

Certains groupes locaux ont été retardés parce qu'ils ne trouvaient pas de locaux appropriés à des prix raisonnables et ne pouvaient obtenir des appuis en faveur de leurs projets. A Montréal, certains groupes ont éprouvé des difficultés à trouver des locaux appropriés. Cependant, une auberge de la jeunesse située à Co-op Habitat a été approuvée. Elle fournira 200 lits pour la région de Montréal. En outre, deux projets sont en voie de préparation. Ils seront examinés le moment venu. J'espère pouvoir annoncer incessamment la mise au point d'autres projets.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)